

FRICHE MIMI

CHARTRE

CHARTRE DE LA FRICHE MIMI

En tant que membre de La Friche Mimi et dans l'intérêt de toutes au sein de ce projet collectif, je m'engage à respecter la présente charte.

POUR UNE VIE COLLECTIVE RESPONSABLE ET DURABLE JE M'ENGAGE À

- * Faire ma vaisselle après utilisation. Juste après
- * Participer régulièrement au ménage des parties communes
- * Entretien le lieu correctement
- * Respecter le matériel et les outils mis à ma disposition
- * M'impliquer, selon ma disponibilité et mes compétences, dans le projet collectif
- * Régler ma participation financière mensuelle au plus tard le 10 de chaque mois et signaler au bureau ou à l'instance associative concernée mes difficultés de paiement éventuelles
- * Régler chaque année le montant de mon adhésion à l'association
- * Prévenir au moins un mois à l'avance de mon départ si je souhaite quitter le collectif
- * Accepter que la protection des membres du collectif prime sur l'entrée de nouveaux membres

POUR UN CONTRAT ÉCOLOGIQUE MINIMAL JE M'ENGAGE À

- * Éteindre la lumière, la clim, le chauffage lorsque je quitte mon bureau et/ou La Friche en dernier
- * Trier mes déchets
- * Être attentif à la consommation électrique du matériel que j'utilise

POUR DES RELATIONS VÉRITABLEMENT HUMAINES

JE M'ENGAGE À

- * Respecter le consentement
- * Lutter contre toutes formes de discrimination (sexisme, racisme, validisme, grossophobie, homophobie, transphobie...)
- * Avoir une attitude respectueuse et bienveillante envers les autres membres
- * Ne pas avoir de regards, de gestes et/ou de mots déplacés
- * Maîtriser au mieux mes émotions colériques et agressives
- * Solliciter les référent·es VHSS si une attitude ne me semble pas appropriée au fonctionnement collectif
- * Être attentif·ve à ce que peuvent vivre les autres membres, et à leurs émotions
- * Me remettre en question lorsque cela est nécessaire
- * Bannir harcèlement et agressions, aussi bien sur le plan physique que moral ou sexuel
- * Ne pas couper la parole, écouter et attendre mon tour pour parler en réunion
- * Respecter le travail et les choix des membres du collectif qui se chargent bénévolement de tâches bénéficiant au collectif ainsi que ceux des commissions et du bureau

En cas de non-respect des principes énoncés dans cette charte, des mesures progressives seront mises en place afin d'accompagner chacun·e vers une meilleure compréhension et une meilleure application des engagements pris.

Ces étapes, pensées dans un esprit de dialogue, laissent le temps à chacun·e d'ajuster son comportement. Toutefois, si à l'issue de ces démarches aucun changement n'est constaté, une exclusion du collectif pourra être envisagée.